

COMMUNE DE MONTFERMY

Compte rendu de séance ordinaire Séance 30 septembre 2022

L'an 2022 et le 30 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de LONGCHAMBON Vladimir, Maire.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude.

Excusé ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, M. POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal.

Absents : Mme CHABERT Nadège.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 8

Date de la convocation : 23/09/2022

Date d'affichage : 26/09/2022

A été nommé secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Sommaire :

- Approbation du PV de la séance du 16 juillet 2022
- Conditions et durées des amortissements
- Décision modificative en section de fonctionnement : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Décision modificative en section de fonctionnement : charges salariales et patronales
- Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier
- Désignation de l'agence départementale d'ingénierie territoriale comme délégué à la protection des données pour la commune de Montfermy
- Participation à l'acition « Elu(e) Rural(e) Relais de l'Égalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal
- Fourrière animale et convention « chats libres »
- TE63-SIEG63 : travaux de dissimulation du réseau électrique « aménagement BT Combres d'en bas »
- TE63-SIEG63 : enfouissement des réseaux télécoms au lieu-dit Combres d'en bas
- TE63 - SIEG63 : Alimentation BTS au village de "Coëffe"
- Renouvellement et déplacement d'un poteau incendie
- Modalités de location de la salle des fêtes du Puy Maladroit
- SIAEP DU SIOULET : Rapport sur le prix et la qualité de l'eau Année 2021
- Acquisition d'un chauffe-eau électrique
- SYDEM Dômes et Combrailles : évolution de la REOM
- SYDEM Dômes et Combrailles : tri au cimetière
- Informations diverses

Préambule

Le maire confirme la création d'une commission « vie associative ». Les membres ne devant faire partie d'aucune association communale, seuls Pascal Faure, Alexandre Noalhat et Stéphane Pourtier peuvent y siéger, aux côtés du maire. Celle-ci se réunira pour une première fois le 10 janvier 2023 à 18 h 30 afin d'étudier les demandes de subventions pour l'exercice 2023.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2022._ Adopté à l'unanimité.

Conditions et durées des amortissements._

Le maire informe que le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023, introduisant l'amortissement au prorata temporis, rend nécessaire une nouvelle délibération fixant la durée d'amortissement à compter de cette date.

Les propositions présentées sont adoptées à l'unanimité.

Décision modificative (DM) en section de fonctionnement : FPIC._

Le maire rappelle que le Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes, mécanisme de péréquation, consiste à prélever une partie des ressources de certaines interco et communes pour la reverser à des interco et communes moins favorisées.

Une DM est nécessaire pour permettre de mandater le paiement de la dépense correspondante.

Adoptée à l'unanimité.

Décision modificative (DM) en section de fonctionnement : Charges salariales et patronales._

Le point d'indice des fonctionnaires ayant augmenté, une DM est nécessaire pour permettre de mandater le paiement des dépenses correspondantes.

Adoptée à l'unanimité.

Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier._

Le maire expose que Stéphane Pourtier et lui-même ont rencontré M. Nicolas BARLOT, garde-forestier, qui a expliqué le fonctionnement de l'ONF et sa gestion des forêts relevant du régime forestier.

Le maire présente le programme transmis par l'ONF. Les coupes se situent dans les forêts sectionnelles de « La Basse », « Les Combres », « Côte Faite », « Le Malleret » et « Le Puy Maladroit ».

Le prix et la vente de celles-ci sont gérés par l'ONF.

Les recettes sont redistribuées dans les sections concernées.

Adoptée à l'unanimité.

Désignation de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) comme Délégué à la Protection des Données (DPD) pour la Commune de Montfermy._

La désignation d'un délégué à la protection des données est une obligation pour les collectivités territoriales.

Le maire présente l'offre de l'ADIT qui propose d'assurer le rôle de DPD pour le compte de la commune. Le montant de la cotisation annuelle est de 440 € H.T. pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

La seconde possibilité pour respecter cette obligation est le recrutement d'un nouvel agent (coût beaucoup plus élevé).

Proposition de l'ADIT adoptée à l'unanimité.

Participation à l'action « Elu(e) Rural(e) Relais de l'Égalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal._

Le maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), exposant ainsi que 50 % des féminicides ont lieu en zone rurale et présente le programme de l'AMRF baptisé « Elu Rural Relais de l'Égalité » qui vise à lutter contre les violences et promouvoir l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables en milieu rural. Ainsi, chaque commune volontaire est invitée à désigner un élu relais dans le conseil municipal, officialisé par une délibération.

Le conseil ne donne pas suite.

Fourrière animale et convention « chats libres »._

Devant la prolifération des chats errants, signalée par certains habitants, dans les villages de « La Ribeyre » et « Le Malleret », le maire présente un devis.

Rejeté à la majorité (1 contre)

Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme – SIEG (TE63-SIEG) :

Travaux de dissimulation du réseau électrique « Aménagement BT Combres d'en bas »._

Enfouissement des réseaux Télécoms au lieu-dit Combres d'en bas._

Le maire présente les différents devis et plans établis par le TE63-SIEG afin de poursuivre les travaux d'enfouissement des réseaux télécoms et électrique au village Combres d'en bas.

Dissimulation du réseau électrique : l'estimation globale des travaux s'élève à 123 600 € TTC avec une participation de la commune pour un montant de 35 000 €.

Enfouissement des réseaux télécoms : reste à charge de la commune 28 800 € TTC (soit 24 000 € HT).

Dans le cadre de la convention tripartite entre le TE63-SIEG, le Conseil départemental et la commune, un dossier de demande de subvention sera déposé au titre du FIC 2023 auprès du Conseil départemental qui définira les nouvelles modalités d'attribution lors de sa prochaine séance mi-décembre 2022.

L'objectif de ces travaux sur la commune étant la dissimulation de tous les câbles BT avant la fin du mandat dans un souci esthétique et surtout de sécurité.

Travaux et financements adoptés à l'unanimité.

Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme – SIEG : alimentation BTS au village de « Coëffe »._

Suite au permis de construire accordé au village de « Coëffe », il y a lieu de prévoir une extension du réseau, le diamètre des gaines existantes n'étant pas suffisant, selon la Société Sobeca, mandatée par le syndicat TE63-SIEG.

L'estimation des travaux s'élève à 4 400 € HT dont 500 € à la charge de la commune.

Travaux et financement adoptés à l'unanimité.

Renouvellement et déplacement d'un poteau incendie._

Devant la vétusté du poteau incendie situé au village des Combres d'en bas, un devis pour son renouvellement et son déplacement sur le domaine public a été demandé à la SAUR. Celui-ci s'élève à 2 806.75 € HT (3 368.10 € TTC).

Renouvellement et déplacement du PI adopté à l'unanimité.

Modalités de location de la salle des fêtes du Puy Maladroit._

Après débat, le tarif réduit de 80 € s'appliquera une fois dans l'année civile à toute personne ayant sa résidence principale sur la commune et sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois accompagné d'une attestation d'assurance. Au-delà d'une location annuelle, le tarif sera de 180 €, comme pour les personnes extérieures à la commune.

Adoptée à l'unanimité.

SIAEP du Sioulet : rapport sur le prix et la qualité de l'eau année 2021._

Guy Lemaître livre les informations suivantes : Pour rappel, le linéaire du réseau du comité syndical est de 616 km et concerne 20 communes. Le prix du m³ est de 2,81 € contre 2,75 € en 2020. Par ailleurs, les responsables de la SAUR indiquent que les ressources n'ont pas trop souffert de l'été redoutable. Enfin, le programme des travaux d'AEP ne concerne pas la commune de Montfermy en 2023.

SYDEM Dômes et Combrailles (Syndicat mixte de collecte des déchets ménagers et assimilés)._

REOM : le maire informe avoir exprimé ses réticences à M. Laurent BATTUT, Président du SYDEM concernant la tarification au volume.

Concernant le projet d'installation d'un bac de tri au cimetière, il est nécessaire de demander l'avis de Daniel Pinchon, agent communal, sur l'utilité ou non d'un tel matériel avant la prise d'un RDV avec le SYDEM.

Acquisition d'un chauffe-eau électrique._

Actuellement, un seul chauffe-eau alimente le logement du Puy Maladroit et la salle des fêtes.

Le maire propose d'accepter l'offre d'un habitant de la commune qui vend un chauffe-eau électrique de 200 litres avec groupe sécurité neuf pour le montant de 200 €.

Achat adopté à l'unanimité sous réserve que l'installation technique soit vérifiée par un plombier et un électricien.

Informations diverses._

Poteaux incendie (PI)

Pascal FAURE explique qu'un inventaire est en cours.

Noël des aînés

Christiane CHAUVY propose d'offrir à chaque aîné un mug personnalisé aux couleurs de la commune et une carte de vœux.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h15.

Le maire,

Vladimir LONGCHAMBON

